

GE_GERICHTE A/436/2004 vom 27. Mai 2004

GE Cour de justice, 2004-05-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_436_2004

FR: GE_GERICHTE A/436/2004 du 27 mai 2004

IT: GE_GERICHTE A/436/2004 del 27 maggio 2004

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 26.05.2004
A/436/2004

A/436/2004 ATAS/399/2004 du 26.05.2004 (AI) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/436/2004 ATAS/399/2004 ARRÊT DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES du 27 mai 2004 3ème Chambre En la cause Madame Y_____, comparant par Me Christine SORDET en l'Etude de laquelle elle élit domicile recourante contre OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE-INVALIDITE, rue de Lyon 97 à Genève intimé ATTENDU EN FAIT Que par décision sur opposition du 3 février 2004, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI) a rejeté la demande de rente déposée par Madame Y_____; Que cette dernière a interjeté recours contre cette décision ; Que par courrier du 17 mai 2004, la recourante a cependant indiqué retirer son recours ; Qu'il y a lieu d'en prendre acte et de radier l'affaire du rôle ; PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant, conformément à la disposition transitoire de l'art. 162 LOJ Prend acte du retrait du recours ; Raye la cause du rôle ; La greffière : Janine BOFFI La Présidente : Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.